

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°DC01/2026

Objet : virement de crédits (article L. L.5217-10-6 du CGCT – M57)

Nomenclature : 7. Finances locales 7.1 décisions budgétaires

LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-10-6 relatifs aux virements de crédits ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la collectivité ;

Vu la délibération n°D15/2025 du Conseil Municipal du 07/04/2025 portant approbation du budget primitif 2025 et autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 5,00% en fonctionnement et 5,00% en investissement ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement en dépenses de fonctionnement pour combler une insuffisance de crédit au chapitre 014 à hauteur de 1 011,00€ ;

DECIDE

Article 1

De procéder aux virements de crédits comme suit :

Chapitre 014 atténuation de produits / compte 7392221 FPIC : + 1 011,00€

Chapitre 011 charges à caractère général / compte 617 études et recherches : - 1 011,00€

Article 2

La présente décision sera :

- portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion,
- transmise au Comptable public.

Fait à Charvonnex, le 20/01/2026

Le Maire, Jean-François GIMBERT



Publié en ligne le
Télétransmis en Préfecture le
Certifié exécutoire le
Le Maire, Jean-François GIMBERT